

Règlement du challenge carnassiers Seinomarin



Généralité :

La fédération de Seine-Maritime, l'Amicale des pêcheurs d'Anneville Ambourville et la Belle Gaule de Rouen organisent la deuxième édition du challenge carnassier Seinomarin. En effet historiquement deux compétitions de pêche des carnassiers en bateau par équipe se déroulaient sur le département de Seine-Maritime :

- Le challenge carnassier 76 organisé par la fédération et l'Amicale des pêcheurs d'Anneville-Ambourville qui se déroule sur la base nautique du CVAS
- Le challenge des vikings organisé par la Belle Gaule de Rouen qui se déroule sur la base de loisir de Bédanne

Calendriers des rencontres :

1 ^{ère} Journée / Anneville-Ambourville CVAS	19/05/2024	42 participants
2 ^{ème} Journée / Bédanne étang Stref	Octobre 2024	25 participants
Finale challenge carnassier Seinomarin	Décembre 2024	15 participants

À l'issue de la première rencontre (Anneville) les 25 premières équipes seront qualifiées pour la rencontre suivante (Bédanne) puis à la fin de cette deuxième journée les 15 premiers s'affronteront dans une finale.

Si ex aequo à la première manche, la décision se fera par un tirage au sort. En cas d'ex aequo à la deuxième manche, la décision sera prise en fonction de la meilleure performance de la première manche.

La première manche accueillera 42 bateaux cette année, mais seuls 37 duos pourront s'inscrire.

- 4 places ont été réservées pour des sponsors fidèles depuis plusieurs années
- et 1 place pour l'association d'Yville, qui en échange nous autorisent à pêcher sur leur parcelle de 20 hectares.
-

Inscription :

- L'inscription se fera en ligne sur le Facebook de la Fédération de pêche à 19h le 25/03 pour la première rencontre (Anneville-Ambourville). Sur le post facebook, vous trouverez un lien (helloasso) qui vous permettra de vous inscrire et de régler directement par CB. (Chèque non accepté)
- Les inscriptions seront closes dès que le quota sera atteint
- Les participants qualifiés pour la manche suivante recevront un mail contenant un lien pour l'inscription et le paiement également par CB. (Chèque non accepté)
- Le montant de l'inscription pour chaque rencontre est fixé à 60 € /bateau
- Chaque propriétaire de bateau est tenu d'avoir une responsabilité civile, elle peut lui être demandée le jour de chaque manche

Règlement :

- Chaque participant doit être muni de sa carte de pêche à jour
- La pêche se pratiquera exclusivement depuis une embarcation (bateau) par équipe de deux
- Seuls les Brochets et Perches seront comptabilisés
- Seule la pêche aux leurres artificiels est autorisée. Il est autorisé au maximum 2 hameçons simples ou triples sur une ligne.
- 1 seule canne en action de pêche par concurrent
- La pêche à la traine est strictement interdite (le fait de pêcher pendant que le moteur fonctionne à l'exception de l'ancrage électronique)
- Le challenge a un règlement qui lui est propre (annexé à la suite de ce document), les compétiteurs s'engagent à le lire et le respecter
- Les épreuves pourront être annulées ou reportées par les organisateurs en cas de force majeure : météo défavorables, raison de sécurité, nombre de participants insuffisant.
- Il est possible pour chaque équipe d'ajouter un remplaçant lors de l'inscription.

Embarcation, équipement et navigation

- Seule la navigation à la rame, à la dérive ou au moteur électrique est autorisée
- Les équipages s'engagent à maintenir un écart d'au moins 20 mètres entre chaque embarcation
- Le port du gilet de sauvetage est obligatoire
- Les embarcations de type « engin de plage ou annexes » ne sont pas autorisées
- Ancre flottante et électronique sont autorisées
- Aucun équipement (canne, moteur, batterie ect ...) ne sera fourni par l'organisation, tous les compétiteurs doivent être en possession des outils de capture, de navigation, ect ...

- Des embarcations dites « commissaire » seront présentes sur le plan d'eau durant l'épreuve. Le rôle de ces embarcations est de comptabiliser les captures de poisson, de surveiller et d'assurer la sécurité des participants

Capture :

Tous les équipages seront munis d'un drapeau rouge pour signaler leurs prises aux bateaux commissaires présents sur le plan d'eau (Pas de drapeau rouge à Bedanne)

- Toutes les prises seront comptabilisées et mesurées par un commissaire. Si celui-ci n'est pas disponible, les poissons capturés devront être placés dans une bourriche, un vivier, une grande épuisette ou un bac avant d'être mesurés
- L'équipe est garante de la bonne santé du poisson, de la capture à la remise à l'eau. Les poissons morts, abimés ou sans vigueur ne seront pas comptabilisés et pourront entraîner des pénalités

Comptabilisation des prises :

- La comptabilisation s'effectuera par mesure
- La remise à l'eau sera sous contrôle des commissaires
- Les espèces comptabilisées sont :
 - **Le Brochet, 60 cm**
 - **La Perche, 25 cm**

(les mailles peuvent être ajustées le jour J de chaque manche).

- Les points seront accordés de la manière suivante : 1 cm = 1 point
- Seul les 3 plus grands poissons par espèce seront pris en compte. Si 3 poissons ont déjà été attrapés et mesurés l'équipe pourra le ou les remplacer par un poisson plus grand.
- Seront récompensés à chaque fin de manche au minimum :
 - **Les pêcheurs ayant pris les plus gros poissons (Brochet, Perche)**
 - **Les 3 équipages ayant totalisé le plus grand nombre de point**

Pénalités :

- Tout poisson mort, blessé ou ayant du mal à repartir entrainera une pénalité
- Une pénalité sera attribuée s'il y a plus de 3 poissons dans le vivier
- Tous les participants doivent respecter le règlement sous peine de pénalité ou de disqualification

Sécurité :

- L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect des règles de sécurité
- La navigation sur le lac se fera sous l'entière responsabilité des concurrents, les organisateurs ne pourront être tenu responsables en cas d'accidents ou de problème durant la manche
- L'organisation ne serait être tenu responsable pour ce qui se produit avant le départ du concours et après la fin du concours

Droit à l'image :

- Toute équipe engagée autorise les organisateurs à utiliser des photos pour la promotion et les comptes rendus de la compétition

Réclamation :

- Les pêcheurs disposent de 15 minutes, à partir de la fin de la manche (heure officielle de fin du temps de pêche de chaque équipe ou compétiteur), pour formuler les réclamations qui peuvent avoir lieu. Aucune réclamation concernant la compétition ne pourra être faite après.
- Les réclamations devront être formulées verbalement auprès du comité d'arbitrage de l'épreuve.
- La décision du Jury est motivée, définitive et non contestable. Il aura statué sur les réclamations avant la proclamation du résultat. Les compétiteurs seront informés des litiges et des sanctions éventuelles à l'énoncé des classements de fin de manche.

Il est interdit d'être sous l'emprise de l'alcool ou de drogues pendant les différentes rencontres (à bord de l'embarcation ou non). L'organisation décline toute responsabilité en cas de contrevenance à ses impératifs. Seuls le ou les compétiteurs pourront être tenus responsables en cas de problème.

Le fait de concourir entraîne le respect du règlement pour chaque rencontre. Tout concurrent passant outre celui-ci ou cherchant à frauder, de quelque manière que ce soit, verra aussitôt son équipe disqualifiée et exclue de l'épreuve sans dédommagement.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou tous autres problèmes

Détails des rencontres



Rencontre 1 : Anneville-Ambourville

Date : 19/05/2024

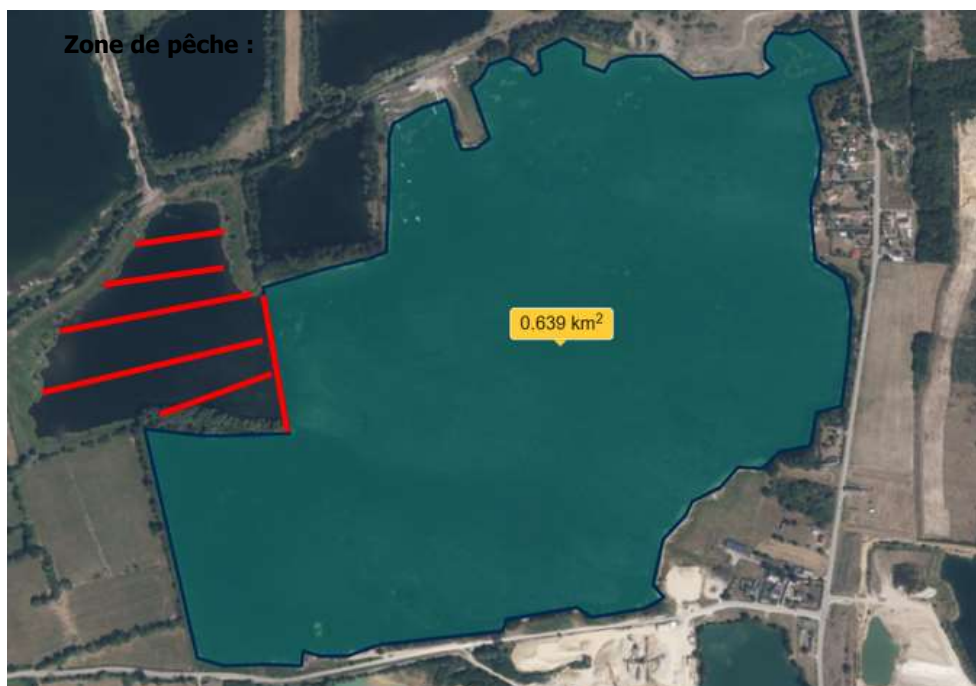
Lieu : Base nautique CVAS / Rte du Marais Brésil, 76530 Anneville-Ambourville

42 embarcations

Organisation :

- De 6h à 7h30 : accueil des participants et mise à l'eau
- 7h45 : briefing
- 8h à 12h : première manche
- De 12h à 13h15 : repas
- 13h30 à 16h30 : deuxième manche
- 17h : annonce des résultats

Le repas n'est plus prévu par les organisateurs, il devra être apporté par vos soins. Vous pourrez cependant manger sous le barnum prévu à cet effet, et le petit déjeuner sera offert ainsi que le verre de l'amitié à la fin de la journée.



Pêche interdite

Rencontre 2 : Bédanne / Tourville la rivière

Date : Octobre 2024

Lieu : Base de loisir de Bédanne/ 5 Voie du Mesnil, 76410 Tourville-la-Rivière

25 embarcations



Réglementation :

La réglementation interne de l'AAPPMA « La Belle Gaule de Rouen » s'appliquera à ce challenge.

Déroulement :

- 6h00 à 7h45 : accueil des participants et début de la mise à l'eau
- 7h45 : briefing
- 8h00 : début de la compétition
- 15h00 : fin de la compétition
- 15h30 : annonce des résultats

Les compétiteurs souhaitant déjeuner devront le prendre à bord de leur embarcation et devra être apporté par leur soin (pas de repas prévu par les organisateurs).



Rencontre 3 : Finale Challenge Carnassiers Seinomarin

Date : Décembre 2024

Lieu : à définir

15 embarcations

Organisation :

- 7h00 à 8h : accueil des participants et début de la mise à l'eau
- 8h/8h30 : petit déjeuner
- 8h45 : briefing
- 9h00 : début de la compétition
- 15h00 : fin de la compétition
- 15h30 : Remise des prix / Podium / Verre de l'amitié

Malheureusement les jours étant courts à cette période aucun repas n'est prévu afin de favoriser le temps de pêche. Les compétiteurs souhaitant déjeuner devront le prendre à bord de leur embarcation et devra être apporté par leur soin.